



Syndicat des
professeures
et professeurs
enseignants
de l'UQAM

ÉLECTION LORS DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE STATUTAIRE DU 24 OCTOBRE 2024

CANDIDATURE POUR LE POSTE DE ⁽¹⁾:

Conseillère, Comité Mobilisation-intégration

NOM DE LA CANDIDATE, DU CANDIDAT (caractères d'imprimerie) :

Marie-Claude Garneau

Dépôt de candidature au plus tard le : lundi 21 octobre 2024 12 h 30

À titre de déléguée syndicale pour l'École supérieure de théâtre depuis 2023, j'assiste assidument aux conseils syndicaux et aux assemblées générales et je m'y suis toujours sentie bienvenue. J'ai envie maintenant de contribuer plus activement à la vie syndicale, sur une base quotidienne, en travaillant à notre mobilisation et à la reconnaissance de nos efforts pour un enseignement juste pour toutes et tous, dans des conditions valorisantes. Je suis une personne fiable, dotée d'un fort esprit critique, d'une grande autonomie dans le travail, tout autant qu'une capacité et d'un engagement envers le travail collaboratif.

Les cours que j'enseigne : J'enseigne la méthodologie de la recherche et de la création expérimentale, à la maîtrise en théâtre et la méthodologie du projet novateur à la maîtrise en enseignement des arts, à la Faculté des arts – ce dernier cours se donnant majoritairement en ligne. Je suis donc à même de constater à quel point cette modalité d'enseignement vient changer nos façons de faire et notre travail tout entier. Dans ces conditions, il m'est primordial que notre employeur reconnaisse ces distinctions majeures et c'est pourquoi je trouve important d'appuyer le comité de négociation sur l'enseignement en ligne. J'ai aussi enseigné des cours de baccalauréat tels que Dramaturgie québécoise et Écritures dramatiques des femmes et le séminaire de maîtrise Écritures dramatiques et théories féministes. Comme vous le constatez, une très grande partie de ma démarche d'enseignante est axée sur les questions et les pratiques féministes et c'est avec ces outils précieux et ma vision inclusive que je souhaite continuer de contribuer au travail du CMI.

Ma formation universitaire : J'ai un doctorat en lettres françaises de l'Université d'Ottawa et une maîtrise en théâtre de l'UQAM. J'ai également suivi des cours de baccalauréat en études féministes et en science politique à l'Université Concordia. Finalement, je possède une formation de comédienne de l'École de théâtre du Cégep de St-Hyacinthe.

Implication syndicale antérieure et/ou responsabilité pertinentes assumées ailleurs en lien avec le poste :

Je baigne dans l'univers syndical depuis toute petite, ayant grandi auprès d'un père militant et président d'un syndicat pour la défense des infirmières et infirmiers auxiliaires dans les années 1990-2000 dans la région de Québec. Depuis le début de mes années universitaires, je suis mobilisée pour une meilleure reconnaissance des conditions de travail de différents corps de métiers; d'abord, celle des étudiant·e·s pendant mes études de baccalauréat à l'Université Concordia et mes études de maîtrise à l'UQAM, puis, depuis 2021, celles des chargé·e·s de cours de l'UQAM. En plus d'être déléguée syndicale, je siége sur :

- le sous-comité d'admission et d'évaluation de la Maîtrise en théâtre;
- sur celui du Doctorat en études et pratiques des arts;
- et suis substitut sur le Conseil académique de la Faculté des arts.

En dehors de mes engagements syndicaux uqamiens, je suis;

- membre collaboratrice à l'Institut de recherche et d'études féministes;
- au Réseau québécois en études féministes;
- membre de la Société québécoise d'études théâtrales.
- et je co-dirige la collection de théâtre aux éditions du Remue-ménage.

- J'ai également siégé par le passé sur le conseil d'administration de l'Euguélonne, librairie féministe, à Montréal,

Toutes ces expériences m'ont permis d'être une fière représentante de mes collègues et m'ont fait développer plusieurs aptitudes nécessaires pour le poste de conseillère à la mobilisation et à l'intégration : travail collaboratif, évaluation de dossiers (j'ai d'ailleurs l'intention de poursuivre sur cette voie et de défendre avec vigueur les projets d'intégration auprès de la partie patronale), organisation d'événements et tâches administratives. J'ai également pu développer ma rigueur, mon sens de l'organisation, mon dynamisme et ma proactivité.

Projets envisagés :

Sur le plan de la mobilisation; je m'engagerai activement aux côtés de mes collègues sur le dossier de l'enseignement en ligne, enjeu prioritaire actuellement pour les chargé·e·s de cours; j'encouragerai nos membres à se mobiliser pour sa juste reconnaissance en organisant des événements rassembleurs, transmettrai l'information pertinente et travaillerai de pair avec les délégué·e·s syndicaux. Je continuerai de défendre les avancées du comité de négociation, appuierai l'exécutif dans la poursuite de ses travaux, tout ce qui fera en sorte que nos revendications ne restent pas lettre morte. Sur le plan de l'intégration, je poursuivrai le travail accompli par le CMI avec les projets d'intégration, auprès des unités académiques de même qu'au Comité de liaison institutionnel, puisque cet aspect est essentiel à la poursuite de notre travail, à sa reconnaissance et à sa valorisation au sein de l'université. En ce sens, je suis convaincue de détenir les qualités nécessaires pour ce poste et c'est avec l'engagement au cœur et la détermination à l'esprit que j'ai envie de vous représenter au sein du CMI.

Département(s) ou faculté(s) d'affiliation : École supérieure de théâtre, Faculté des arts

Choix d'une, d'un représentant (facultatif) : Camille Robert (histoire, UQAM)

Signature :

Date : 15 octobre 2024

EXTRAIT DE LA POLITIQUE ÉLECTORALE DU SPPEUQAM

e) (...) Une personne candidate à un poste ne pouvant être présente à l'assemblée doit transmettre au Syndicat ou remettre à une ou un membre présent à l'assemblée une lettre de procuration signifiant le maintien de sa candidature. À défaut, la candidature ne pourra être retenue.

Vous pouvez consulter la politique électorale complète à l'adresse suivante : <http://sccug.org/le-sccug/statuts-et-reglements/#chap7>

⁽¹⁾ Toute personne élue à un poste libéré du Syndicat doit s'engager par écrit à respecter la Politique de libérations et ne peut obtenir plus de quatre cours d'enseignement, de libérations ou de perfectionnement par trimestre (Extrait de la proposition votée lors du Conseil syndical du 22 avril 2001).